



Communiqué de Presse du 17 janvier 2019

Nouvelle victoire pour les Faucheurs Volontaires d'OGM !

Le 28 novembre 2016, Les Faucheurs Volontaires avaient neutralisé des essais d'OGM (colzas Clearfield rendus tolérants aux herbicides) menés par le groupe Dijon-Céréales.

Les 15 et 16 novembre 2018, les Faucheurs Volontaires étaient jugés pour ces faits et le refus de fichage ADN.

Ce 17 janvier 2019, le Tribunal de Grande Instance de Dijon a prononcé
la relaxe des Faucheurs Volontaires
pour ces deux chefs d'accusation.

Ce verdict est un premier pas vers la prise en compte par l'État français de la décision de la Cour de Justice de l'Union Européenne de juillet 2018 sur le sujet de la mutagénèse, des nouveaux OGM.

Les Faucheurs Volontaires dénoncent la culture de ces OGM cachés en France.

Ils restent déterminés et demandent au gouvernement l'interdiction immédiate des semis de tournesols OGM mutés pour ce printemps 2019.

Le collectif des Faucheuses - Faucheurs Volontaires d'OGM

Contacts : Annick 06 84 88 57 88
Pascal 06 47 74 31 53

Marie 06 72 50 89 14
Pierre 06 26 60 13 28

Sites : www.faucheurs-volontaires.fr